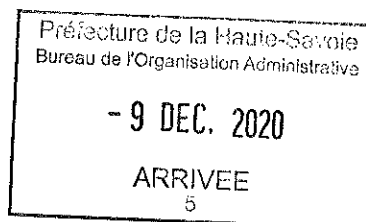

**DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

N° 2020-25



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ DE DIRECTION**

Séance du : 25 novembre 2020

Nombre de membre du comité de direction : 19 titulaires / 15 suppléants

Nombre de membre présenté ou représenté : 13

Président de séance : M. ANTOINE

Secrétaire de séance : M. AEBISCHER

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : (5) Madame MARTIN représentée par Madame BEGUIN, Messieurs AEBISCHER, ANTOINE, LUY, MEHDI. Suppléant présent sans droit de vote (1) : Madame TEPPE-ROGUET.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : (3) Madame VULLIET, Messieurs DE VIRY, LECAQUE.

Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : (5) Madame BUSSAT, Messieurs DANNECKER, MOUCHET, TOUTAIN, VINCI
Suppléant présent sans droit de vote (2) : Madame BERTAL, Monsieur ROCAULT

Membre de L'Office de Tourisme des Monts de Genève : Mme INCADELA Directrice, Mme MERCIER Assistante de direction/rh

Invités présents : -

OBJET : Décision Modificative n°1 sur le budget général

Vu les articles L134-6 et R.133-10 du code du tourisme,

Vu la délibération 2020-09 approuvant le budget primitif 2020 des Monts de Genève,

Cette convention, présentée en annexe 1, permet de préciser en fonction du montant à encaisser les modalités pour recouvrer la somme auprès du redevable.

Considérant la saisie comptable de recettes exceptionnelles, non prévues au budget, notamment :

L'annulation, à la demande de la trésorerie, du mandat n° 329 de 110,03€ de l'année 2019 correspondant au paiement d'une prestation musicale à destination de M. VENTURINI. En effet, faute de fourniture d'un RIB valable par le prestataire cette dépense a été annulée.

Considérant que cette modification de dépenses est à prendre en compte sur l'exercice 2020 et nécessite des ajustements budgétaires aux chapitres relatifs à l'exploitation,

Il est précisé que cette modification n'a pas d'impact sur l'équilibre budgétaire du budget principal.

SECTION EXPLOITATION			
RECETTES EXPLOITATION	BP 2020	Décision modificative	BP 2020 après DM n°1
CHAPITRE 77 Produits exceptionnels			
7788 Autres produits exceptionnels	0 €	+ 110,03 €	+ 110,03 €
TOTAL PRODUITS CHAPITRE 77		+ 110,03 €	+ 110,03 €

SECTION EXPLOITATION			
RECETTES EXPLOITATION	BP 2020	Décision modificative	BP 2020 après DM n°1
CHAPITRE 70 Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises			
706 Prestation de services	80 000 €	- 110,03 €	+ 79 889,97 €
TOTAL PRODUITS CHAPITRE 70		- 110,03 €	+ 79 889,97 €

Au vu de cet exposé, le Comité de direction,
APPROUVE à l'unanimité la décision Modificative n°1 sur le budget général 2020.

M. le Président de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.
 Le 25 novembre 2020
 affiché ou notifié le 25 novembre 2020

Ainsi fait et délibéré en séance,
 Pour extrait conforme.

